



LES RISQUES MAJEURS À LA JARRIE

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs





QU'EST-CE QUE LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS ?

Un document qui a pour but d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés, sur leurs conséquences et sur ce qu'ils doivent faire en cas de crise.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été réalisé pour vous.

Vous retrouverez au fil de ses pages tous les risques majeurs répertoriés sur la commune de La Jarrie, ainsi que les procédures mises en place en cas d'inondation, de séisme, de tempête etc.

Ce guide permet également une sensibilisation aux bons comportements à adopter en cas de risque majeur.

La sécurité est l'affaire de tous, sachons rester vigilants.



SOMMAIRE

p.2 > Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

p.3 > Le risque météorologique

p.4 > Le risque inondation

p.5 > Le risque sismique

p.6 > Le risque Transport de Matières Dangereuses

p.7 > Le risque sanitaire

p.8 > Le risque terroriste

MÉMOIRE DU RISQUE



1999 - Tempêtes Lothar et Martin

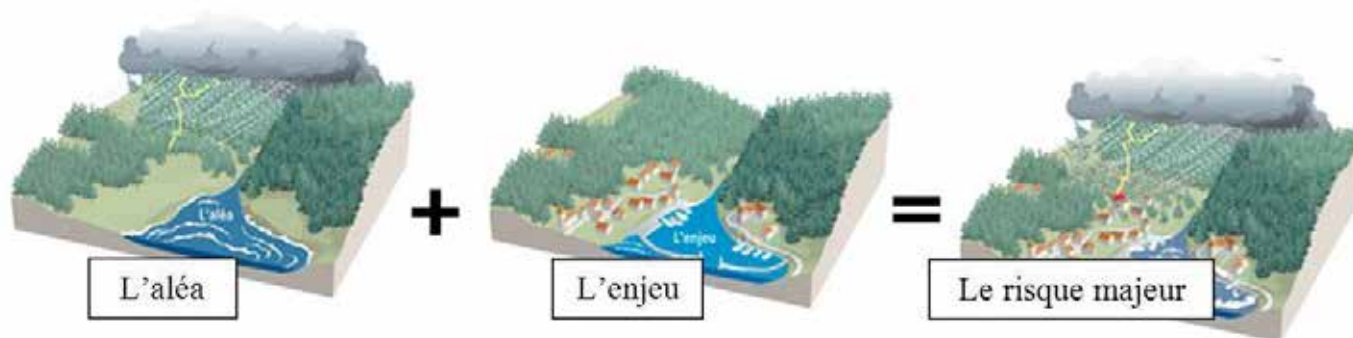
2003 - Canicule

2010 - Tempête Xynthia

2023 - Séisme

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?




Un risque majeur est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle, technologique, sociétale ou sanitaire dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Un évènement potentiellement dangereux, un aléa, n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.



LES RISQUES MAJEURS PRÉSENTS À LA JARRIE :



UN RISQUE MAJEUR SURVIENT, COMMENT M'INFORMER ?

-  Avec le dispositif FR-Alert qui me prévient directement sur mon téléphone portable
-  Avec les sirènes de la ville qui me préviennent en cas de la survenue d'un danger
-  En écoutant la radio, France Bleu La Rochelle 98.2 FM

LE SAVIEZ-VOUS ?



Pour tous les risques majeurs, la mairie a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il prévoit une organisation spécifique des services municipaux pour faire face à tout évènement de grande ampleur et ainsi prendre en charge la population sinistrée dans les meilleures conditions.

PRÉVENTION DU RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE



Le risque météorologique peut se présenter sous la forme de phénomènes exceptionnels du type : tempête, fortes précipitations, orage, verglas, grand froid et canicule. Ces phénomènes peuvent entraîner des blessures voire des décès. Ils concernent les biens matériels et l'environnement, des dommages importants peuvent être constatés après le passage d'une tempête par exemple.



LE RISQUE À LA JARRIE

Situé dans une zone de climat tempéré à dominante océanique. La commune est susceptible d'être affectée par des conditions météorologiques plus ou moins intenses, en particulier par les tempêtes et canicules mais les autres phénomènes ne sont pas à exclure

LES DIFFÉRENTES MESURES

Les phénomènes météorologiques ont une vigilance particulière, Météo France diffuse chaque jour des cartes qui comporte 4 niveaux de vigilances (vert, jaune, orange, rouge) indiquant les dangers éventuels.

EXPLICATION DES VIGILANCES MÉTÉO DÉPARTEMENTALES

Vert

Pas de vigilance particulière

Jaune

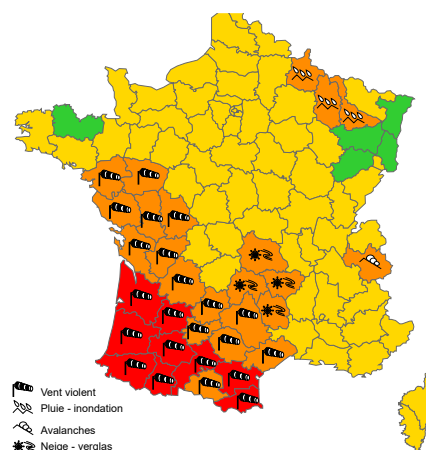
Soyez attentifs

Orange

Soyez très vigilant

Rouge

Une vigilance absolue s'impose



LES BONS RÉFLEXES

Que dois-je faire ?

Ne pas faire



ÉCOUTEZ LA RADIO



ABRITEZ-VOUS



ELOIGNEZ-VOUS DES FILS ÉLECTRIQUES



NE PRENEZ PAS LA VOITURE



ÉVITEZ DE TELEPHONER



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE

PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION



Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, principalement provoquée par des pluies importantes, durables et localisées. L'imperméabilisation du sol par les aménagements (voiries, bâtiments,) et les pratiques culturales limitent l'infiltration des précipitations et accentuent le ruissellement des eaux. Ceci occasionne parfois la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales.

Une inondation peut avoir un impact sur les biens et réseaux, elle peut nuire à l'environnement et compromettre le développement économique. Les zones concernées à La Jarrie ne présentent pas de risques vitaux.



LE RISQUE À LA JARRIE

Il n'y a pas de cours d'eau majeur à proximité de la commune, le risque inondation pourrait donc venir de pluies soudaines et importantes, certaines zones sont plus sensibles que d'autres au risque inondation, elles sont indiquées en bleues sur les plans suivant :



Chassagné



Fief-Pibale



Grolleau

LES DIFFÉRENTES MESURES

Le risque inondation fait l'objet d'une vigilance particulière au niveau national, la procédure se traduit par la diffusion quotidienne de cartes de vigilance pluie-inondation élaborées par Météo France, comportant 4 couleurs (vert, jaune, orange et rouge)

LES BONS RÉFLEXES

Que dois-je faire ?

Ne pas faire



MONTEZ A L'ETAGE



FERMEZ LES PORTES



ECOUTEZ LA RADIO



N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS A L'ECOLE



NE PRENEZ PAS LA VOITURE



COUPEZ LE GAZ ET L'ELECTRICITE

PRÉVENTION DU RISQUE SISMIQUE



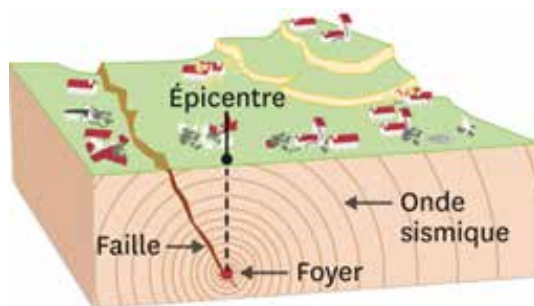
Un séisme ou tremblement de terre est une vibration du sol transmise aux bâtiments et infrastructures. Ce phénomène est provoqué par un mouvement de la croûte terrestre pouvant créer des fractures ou par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Chaque séisme a une magnitude qui est mesurée par l'échelle de Richter. La magnitude correspond à l'énergie qui se dégage lors d'un tremblement de terre. Plus l'on est proche de l'épicentre et plus l'énergie ressentie est importante. L'échelle de Richter est numérotée de 1 à 10, un séisme avec une magnitude inférieure à 3 n'est pas senti, la magnitude la plus importante relevée en France Métropolitaine est de 6,2.

Un tremblement de terre peut affecter les bâtiments et les infrastructures mais également occasionner des chutes d'objets ou d'éléments sur les personnes.

LE RISQUE À LA JARRIE

Il existe un réseau de failles sismiques orientées Nord-Ouest Sud-Est appelé « système Oléron » en Charente-Maritime. L'intégralité de la commune est classée en zone de sismicité 3 sur une échelle de 5, cela correspond à une zone de sismicité modérée.



- Zone de sismicité très faible
- Zone de sismicité faible
- Zone de sismicité modérée
- Zone de sismicité moyenne
- Zone de sismicité forte

LES DIFFÉRENTES MESURES

Le risque sismique fait l'objet d'une vigilance particulière au niveau national, de par son classement en zone de sismicité 3, tous les nouveaux bâtiments de la commune doivent respecter les règles de construction parasismique afin de renforcer leur résistance.

LES BONS RÉFLEXES

Que dois-je faire ?



ABRITÉZ-VOUS



PROTÉGEZ-VOUS
SOUS UN MEUBLE

Ne pas faire



ELOIGNEZ-VOUS DES
FENÊTRES



N'ALLEZ PAS
CHERCHER VOS
ENFANTS À L'ÉCOLE



ELOIGNEZ-VOUS DES
FILS ÉLECTRIQUES

PRÉVENTION DU RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière ou ferroviaire, ce risque est donc un risque mobile. Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre peut présenter un grave danger pour l'homme, les biens et l'environnement.

L'accident TMD combine deux effets : l'effet primaire qui est immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et les effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollution des eaux et des sols).

Un tel accident peut avoir des incidences aussi bien sur la population (traumatisme, brûlure, intoxication), que sur les biens (dommages sur les bâtiments, voies de communication) et sur l'environnement (pollution des sols, d'une nappe phréatique).

LE RISQUE À LA JARRIE

Compte tenu des modes de transports présents sur le territoire de la commune, le risque TMD se situera sur les parcours empruntés par voie routière et ferroviaire. Les zones à risque sont donc la RD109, la RD110, la **RD204**, la **RD204E1**, la **RD939** ainsi que la **voie de chemin de fer**.

LES DIFFÉRENTES MESURES

Le transport de matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est régi par des accords européens. Une signalétique permet une identification précise des produits transportés par des codes (danger et matière) et des pictogrammes.

LES BONS RÉFLEXES

Que dois-je faire ?



ABRITÉZ-VOUS



ÉCOUTEZ LA
RADIO



FERMEZ LES
PORTES

Ne pas faire



NE CREEZ PAS DE
SOURCES DE
FLAMME



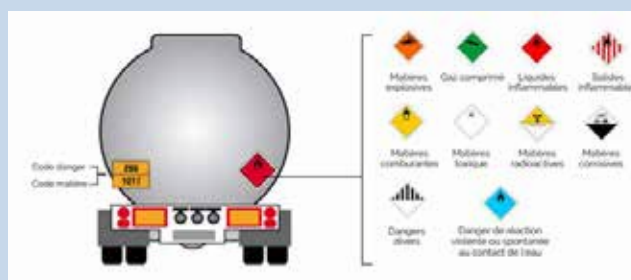
ÉVITEZ DE
TELEPHONER



N'ALLEZ PAS
CHERCHER VOS
ENFANTS A L'ECOLE

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT DE TMD

- Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal.
- Éloignez-vous de l'accident
- Alertez les secours (18 ou 112 pour les pompiers et 17 pour la police) et la mairie en indiquant les informations relevées.



PRÉVENTION DU RISQUE SANITAIRE



Le risque sanitaire correspond à la possibilité d'avoir une contamination de la population à cause d'un contact entre l'homme avec un virus, un produit chimique... Il dépend donc de la nature de ce qui a été contaminé, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme avec la source de contamination. On distingue donc :

- Le risque épidémique : une épidémie est un développement et une diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population. Lorsqu'une épidémie se propage à plusieurs continents, voire à la planète entière on parle de pandémie.
- Le risque pandémique : une pandémie est une épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers le monde. Il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées.
- Le risque zoonotique : c'est la diffusion d'une maladie qui se transmet de l'animal à l'homme, du moustique à l'Homme par exemple.

Le risque sanitaire peut entraîner un grand nombre de malades et dans les cas les plus graves, le décès de plusieurs individus.

LE RISQUE À LA JARRIE

La commune est exposée, comme l'ensemble du territoire français, au risque épidémique ou pandémique. Pour ce qui est du risque zoonotique, il est à noter que le moustique tigre, un insecte vecteur de maladie, est présent dans le département de la Charente-Maritime.

LES DIFFÉRENTES MESURES

Nous pouvons souvent agir de façon préventive notamment en se lavant les mains, en portant un masque (en cas de risque de contagion) et en utilisant des mouchoirs à usages unique. A noter : Souvent les médias informent des éventuelles épidémies et des conduites à tenir.

Pour le risque zoonotique, il est important de surveiller les pontes et la présence de moustiques tigre, il faut limiter les gîtes larvaires (supprimer les eaux stagnantes : coupelles de pot de fleurs, réserves d'eau...)

LES BONS RÉFLEXES

Que dois-je faire ?

Ne pas faire



TOUSSEZ ET
ETERNEUEZ DANS
VOTRE COUDE



LAVEZ-VOUS
REGULIEREMENT
LES MAINS



UTILISEZ DES
MOUCHOIRS
JETABLES



PORTEZ UN
MASQUE SI VOUS
ETES MALADE



SUIVEZ LES
CONSEILS DU
PERSONNEL DE
SANTÉ



EVITEZ LES
CONTACTS
PHYSIQUES



DETRUISEZ LES
LARVES DE
MOUSTIQUES



EVITEZ LES EAUX
STAGNANTES

PRÉVENTION DU RISQUE TERRORISTE



Le terrorisme correspond à un ensemble d'actes de violence (attentat, prise d'otages) commis par un groupe de personnes ou une personne seule. Ces actes sont faits pour créer une ambiance d'insécurité parmi la population. Ils expriment une haine pour une communauté ou un pays. En cas d'attaque terroriste, le gouvernement déclenche le plan Vigipirate.

Le plan Vigipirate est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux de l'Etat, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés et les citoyens à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Il existe 3 niveaux d'alerte : vigilance / sécurité renforcée - risque attentat / urgence attentat.



Le niveau de « vigilance » est permanent. Il implique la surveillance des transports et des lieux publics, le contrôle des accès aux sites publics. Ces mesures s'appliquent quotidiennement et sur l'ensemble du territoire national



Le niveau « sécurité renforcée - risque attentat » répond à une menace terroriste forte. Des mesures additionnelles sont activées allant de la prévention (port de badges ou vérification des pièces d'identité) à l'organisation de patrouilles, d'opérations de filtrage et de fouilles. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.

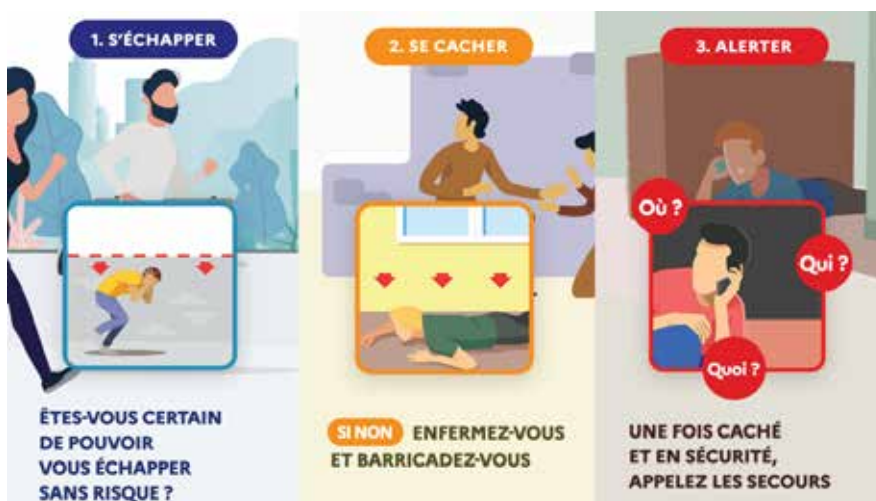


Le niveau appelé « urgence attentat » correspond à un attentat ou à une menace immédiate d'attaque terroriste. En cas de déclenchement de ce niveau, des mesures d'exception sont prévues comme la fermeture des routes, l'arrêt des déplacements scolaires.

LES DIFFÉRENTES MESURES

Un exercice annuel risque attentat / intrusion est réalisé dans chaque école dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Lors de l'activation du plan Vigipirate, la police municipale peut être renforcée.

LES BONS RÉFLEXES



KIT DE SÉCURITÉ

PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÉCURITÉ : JE PROTÈGE MA FAMILLE ET MOI

Je prépare à l'avance mon plan familial de mise en sûreté afin de faire face à une éventuelle catastrophe majeure :

- Je lis attentivement le Document d'Information sur les Risques Majeurs et je le partage avec les membres de mon foyer
- Je le conserve dans un endroit facilement accessible afin de pouvoir l'utiliser en cas de besoin
- J'identifie les arrivées de gaz, d'électricité et d'eau et j'explique à mes proches comment les couper
- Je détermine une pièce propice à un confinement, c'est-à-dire avec peu de fenêtres et d'aérations.
- Je constitue mon kit de sécurité
- Je me renseigne auprès de la mairie sur les conduites à tenir en cas d'évacuation

COMPOSITION DU KIT DE SÉCURITÉ

- Une radio à piles avec des piles de rechange
- Une lampe de poche
- Des bougies et des allumettes
- De la nourriture et de l'eau
- Une trousse médicale de 1er soin (pansement, paracétamol, désinfectant...) et les traitements médicaux quotidiens
- Les papiers administratifs (carte d'identité, justificatif de domicile...)
- Des couvertures et vêtements de rechange

RÉCAPITULATIF DES COMPORTEMENTS EN FONCTION DU RISQUE :



RAPPEL DES NUMÉROS UTILES :

Pompiers 18 ou 112

Police 17

SAMU 15

Mairie 05 46 35 80 27

Centre antipoison 05 56 96 40 80